



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

09 janvier 2023

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 09 janvier 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2023-002	03.01.2023	Arrêté préfectoral DCL/BRGE/ n°2023-002 du 03 janvier 2023 portant création de la commission départementale des professions circassiennes et foraines.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté préfectoral DCL/BRGE/ n°2023-002 du 03 janvier 2023 portant création de la commission départementale des professions circassiennes et foraines

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 1331-1 à R 133-13 ;

Vu le décret N°2017-1501 du 27 octobre 2017 relatif à la commission nationale des professions foraines et circassiennes ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du Secrétaire général ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Est instituée dans le département des Hauts-de-Seine une commission départementale des professions foraines et circassiennes.

ARTICLE 2 :

Cette commission est composée comme suit :

Au titre des représentants de l'Etat :

- Le Préfet ou son représentant ;
- Le Directeur de cabinet ou son représentant.

Au titre des professions foraines et circassiennes :

- Pour les professions foraines : Monsieur Karl TOQUARD, Président de l'association de défense des forains et des circassiens ;
- Pour les professions circassiennes : Monsieur Cyrille EMERY, Délégué général de l'association de défense des cirques de famille.

Au titre des Maires des Hauts-de-Seine :

- Titulaire : Madame Monique RAIMBAULT, Maire de la Garenne Colombes.
- Suppléant : Monsieur Alexandre LIENHARD, Conseiller municipal de la Garenne Colombes

- Titulaire : Monsieur Philippe LAURENT, Maire de Sceaux.
- Suppléant : Monsieur Jean Pierre RIOTTTON, Conseiller municipal de Sceaux

ARTICLE 3 :

La commission conseille le représentant de l'Etat dans le département sur toute question ayant trait à l'installation et aux activités des professions foraines et circassiennes dans le département. Elle est informée par le représentant de l'Etat lorsqu'il est saisi d'une demande de médiation dans les conditions prévues par l'article 12 du décret n°2022-376 du 17 mars 2022.

ARTICLE 4 :

La présidence de cette commission est exercée par le Préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant.

ARTICLE 5 :

Le siège de cette commission est fixé à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de cet arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le siège de cette commission est fixée à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Signé

Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>